WEBSCO

Conditions générales de vente et de service

Établissements publics et collectivités

Version du 1er janvier 2027

Philippe Bourdoncle, entrepreneur individuel (EI), nom commercial Websco · 128 rue La Boétie, 75008 Paris · RCS Paris 793 535 485 · contact@websco.fr

Article 1. Les parties et l'objet

Les services sont fournis par Philippe Bourdoncle, entrepreneur individuel (EI), sous le nom commercial Websco (ci-après « Websco »). Établissement : 128 rue La Boétie, 75008 Paris. RCS Paris 793 535 485, SIRET 793 535 485 00049. TVA intracommunautaire FR69793535485. Contact : contact@websco.fr.

Le client est l'établissement public d'enseignement ou la collectivité qui souscrit un ou plusieurs services (ci-après « le Client »).

Les présentes conditions fixent les règles qui s'appliquent aux services de Websco, dans les limites prévues à l'article 6.1.

Article 2. Les documents du contrat

Le contrat se compose des documents suivants, par ordre de priorité décroissant :

1. les pièces du marché établies par le Client, s'il en existe ;
2. le bon de commande du Client ou le devis accepté ;
3. les présentes conditions générales ;
4. leurs annexes.

Pour tout ce qui touche aux données personnelles, l'annexe 1 prime sur les documents 2 et 3.

Article 3. Les services

3.1. L'abonnement au site internet. Websco met à la disposition du Client un outil en ligne pour créer, modifier et publier le site de l'établissement. L'abonnement comprend l'hébergement, le nom de domaine du site, des adresses e-mail à ce nom (article 3.6), les mises à jour de l'outil, les nouvelles fonctions que Websco ajoute à l'abonnement (les options payantes restent à part, article 3.3), le guide en ligne et le support (article 9). L'annexe 4 en décrit le périmètre.

3.2. Le guichet des demandes. Le guichet, qui reçoit les demandes des familles depuis le site, fait partie de l'abonnement.

3.3. Websco Démarches et les options. Websco Démarches permet de mener en ligne les démarches de l'établissement avec les familles. Il se souscrit seul, ou avec l'abonnement au site internet. Des options peuvent aussi s'ajouter à l'abonnement : un webmaster dédié, la maintenance d'une boutique en ligne, ou tout autre service décrit dans un devis. Websco Démarches et les options sont activés à la de-

mande du Client et facturés selon le devis ou le barème en vigueur. Souscrits avec l'abonnement au site internet, ils en suivent la durée et l'échéance, et peuvent prendre fin seuls, dans les mêmes conditions.

3.4. Les prestations ponctuelles. Une création, une reprise de contenus ou une formation fait l'objet d'un devis distinct.

3.5. L'évolution des services. Websco fait évoluer ses services et peut en modifier les fonctions ou les prestataires techniques. Websco ne retire pas une fonction essentielle du service souscrit en cours de période. Un tel retrait ne peut intervenir qu'à une échéance, annoncé par écrit au moins soixante (60) jours avant celle-ci.

3.6. Les adresses e-mail. L'abonnement comprend des adresses e-mail au nom de domaine du site, boîtes ou redirections, créées par Websco à la demande du Client. Elles servent aux échanges courants de l'établissement : les envois en nombre, comme une lettre d'information ou un message à toutes les familles, passent par un outil prévu pour cela. Si une boîte est piratée ou envoie des messages indésirables, Websco peut la bloquer sans délai et en informe le Client. La copie hors du serveur principal prévue à l'article 8 ne couvre pas les boîtes e-mail.

Article 4. L'assistant de rédaction

L'outil propose un assistant qui aide à rédiger, résumer ou traduire des textes. Il s'appuie sur un fournisseur d'intelligence artificielle établi dans l'Union européenne (annexe 2).

- Seuls les textes et les documents que l'utilisateur soumet à l'assistant sont transmis à ce fournisseur, pour produire la proposition. Les photos de la médiathèque ne lui sont jamais transmises. Un document PDF soumis à l'assistant lui est transmis en entier, pour en lire le texte.
- Websco a désactivé, chez ce fournisseur, la réutilisation des données pour entraîner ses modèles.
- Pour détecter les abus, ce fournisseur peut conserver les textes soumis jusqu'à trente (30) jours. Il agit alors sous sa propre responsabilité.
- Le Client s'abstient de soumettre à l'assistant des données personnelles qui ne sont pas nécessaires à sa demande.
- Le Client relit et valide chaque proposition de l'assistant avant de la publier. Il en assume la responsabilité éditoriale.
- Lorsque l'article 50 du règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle l'exige, Websco marque les textes produits par l'assistant comme générés par une intelligence artificielle, dans les formes prévues par ce texte.
- L'usage de l'assistant est facultatif.

Article 5. La commande et la mise en route

Le contrat est conclu à la réception par Websco du bon de commande du Client, ou du devis signé avec la mention « Bon pour accord ». Le devis de Websco renvoie aux présentes conditions et à leurs annexes ; en commandant, le Client déclare les avoir reçues et acceptées. La personne qui signe déclare avoir autorité pour engager le Client.

Websco ouvre l'accès à l'outil et accompagne la mise en ligne. La date de mise en ligne dépend aussi des contenus fournis par le Client.

Article 6. Nature, durée et renouvellement

6.1. Nature du contrat. Le contrat passé avec un acheteur public est un marché public. Les présentes conditions s'appliquent sauf stipulation contraire du bon de commande ou des pièces du marché établies par le Client.

6.2. Durée. Le contrat court jusqu'à l'échéance annuelle indiquée sur le bon de commande, le devis ou, à défaut, la facture. Il n'est pas reconduit tacitement.

6.3. Renouvellement. Chaque année, à l'échéance, Websco adresse au Client la facture de la nouvelle période. Le Client renouvelle le contrat pour un (1) an en la réglant, ou en adressant un bon de commande s'il le souhaite.

- Une modification du prix ou des présentes conditions est annoncée par écrit au moins trente (30) jours avant l'échéance (articles 7.4 et 21).
- Le Client qui ne souhaite pas renouveler en informe Websco par écrit, si possible avant l'échéance.

6.4. En attendant le paiement. Websco maintient les services en attendant le paiement ou le bon de commande, et le renouvellement prend effet à l'échéance. Sans paiement, bon de commande ni réponse dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'échéance, Websco relance le Client par écrit. Sans réponse dans les trente (30) jours suivant cette relance, le contrat prend fin, la période écoulée depuis l'échéance n'est pas facturée, et l'article 19 s'applique.

6.5. Résiliation en cours de période. La résiliation en cours de période suit les règles générales applicables aux marchés publics. Si une partie manque gravement à ses obligations et n'y remédie pas dans les trente (30) jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie peut mettre fin au contrat. Lorsque Websco en prend l'initiative, le Client peut s'y opposer dans ce délai pour un motif d'intérêt général ; Websco poursuit alors l'exécution du contrat et peut saisir le juge.

Article 7. Prix, factures et paiement

7.1. Prix. Les prix sont ceux du devis ou, à défaut, du barème des tarifs de Websco en vigueur au jour de la commande. Ce barème fait partie des présentes conditions ; il est communiqué à tout Client qui le demande. Les prix s'entendent hors taxes ; la TVA s'y ajoute au taux en vigueur, lorsqu'elle est due. Pour un Client établi hors de France, la facture suit les règles de TVA applicables à son lieu d'établissement, avec autoliquidation lorsqu'elle s'applique.

7.2. Factures. L'abonnement et Websco Démarches sont des licences d'utilisation annuelles. L'abonnement, Websco Démarches et les options sont facturés en début de période, pour l'année. La première période peut être facturée au prorata du temps restant jusqu'à l'échéance. Les factures sont déposées sur le portail Chorus Pro.

7.3. Paiement. Les factures sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur réception (articles L2192-10 et R2192-10 du Code de la commande publique). Un retard de paiement fait courir de plein droit les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros prévus par ce code (articles L2192-13, R2192-31 et D2192-35).

7.4. Modification des prix. Une modification de prix s'applique à la période suivante. Websco la notifie par écrit au moins trente (30) jours avant l'échéance.

Article 8. Disponibilité, maintenance et sauvegardes

Websco met en œuvre les moyens raisonnables pour que les services soient accessibles en permanence. C'est une obligation de moyens.

Les services peuvent être interrompus pour maintenance. Lorsqu'elle est prévisible, Websco l'annonce à l'avance et la place, autant que possible, en dehors des heures de classe de l'établissement.

Les données du Client sont sauvegardées chaque nuit, avec une copie conservée hors du serveur principal (annexe 2). Websco peut déplacer les services sur un autre serveur, avec une courte interruption si nécessaire.

Article 9. Le support

Websco répond aux questions sur l'utilisation des services par e-mail (contact@websco.fr) et par téléphone, les jours ouvrés, dans une mesure raisonnable. Le guide en ligne décrit les gestes courants.

Le support porte sur les services de Websco, dont la création et le réglage des adresses e-mail. Il ne couvre pas le matériel ni les logiciels du Client, dont son logiciel de messagerie.

Article 10. Les obligations du Client

Le Client :

- désigne les personnes autorisées à utiliser l'outil et ferme leur accès lorsqu'elles quittent l'établissement ;
- veille à ce que chacun garde ses identifiants pour lui ;
- publie des contenus licites, dont il détient les droits (textes, photos, vidéos, documents), y compris le droit à l'image des personnes photographiées (pour un élève mineur, l'accord de ses représentants légaux) ;
- tient à jour les mentions légales et le nom de la personne responsable de la publication ;
- tient à jour l'adresse e-mail du contact qu'il désigne pour recevoir les notifications de Websco ;
- prévient Websco sans délai s'il constate un accès anormal à ses comptes.

Article 11. Les contenus publiés et les signalements

Le Client est l'éditeur de son site et de tout ce qu'il y publie. Websco héberge ces contenus et ne les contrôle pas avant leur publication.

Toute personne peut signaler à Websco un contenu qu'elle estime illicite, par e-mail à contact@websco.fr. Le signalement indique : les raisons pour lesquelles le contenu est jugé illicite ; l'adresse exacte de la page ; le nom et l'adresse e-mail de son auteur, sauf pour un contenu lié à des abus sexuels sur mineurs ; une déclaration de l'auteur confirmant qu'il croit, de bonne foi, que ces informations sont exactes et complètes.

Websco accuse réception du signalement et informe son auteur de sa décision et des voies de recours. Chaque signalement est examiné par une personne, sans outil automatisé. Lorsqu'un contenu manifestement illicite lui est signalé, Websco le rend inaccessible promptement et en informe le Client, en lui indiquant les faits, le motif et les voies de recours.

L'adresse contact@websco.fr est le point de contact unique de Websco pour les autorités et pour les utilisateurs des services. Les échanges se font en français ou en anglais. Les présentes conditions sont publiées sur websco.fr.

Article 12. L'usage raisonnable

Le stockage des fichiers n'est pas limité par un quota. Il est destiné aux contenus liés à la vie de l'établissement.

Les services ne doivent pas servir à stocker des archives sans lien avec le site, à héberger des vidéos lourdes (elles s'intègrent depuis une plateforme comme YouTube ou Vimeo) ni à envoyer des messages en nombre sans rapport avec les services.

Si l'usage d'un Client dépasse nettement celui d'un établissement comparable, Websco le contacte d'abord pour trouver une solution ensemble. À défaut d'accord, Websco peut limiter l'usage en cause, après en avoir informé le Client par écrit. En cas de risque pour la sécurité ou la stabilité des serveurs, Websco peut limiter cet usage sans délai, de façon proportionnée, et en informe le Client.

Article 13. L'accessibilité

Le modèle de site fourni par Websco est conçu pour respecter les critères du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) qui dépendent de lui. L'outil aide le Client à produire sa déclaration d'accessibilité, son schéma pluriannuel et son plan d'actions.

La conformité du site dépend aussi des contenus publiés par le Client : textes, images, documents. Websco ne garantit donc pas la conformité totale du site. La déclaration d'accessibilité est établie et publiée par le Client, sous sa responsabilité.

Le Client, organisme public, est soumis à l'obligation d'accessibilité de ses services en ligne (article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

Article 14. La propriété intellectuelle

L'outil, son code, ses modèles de pages et sa documentation restent la propriété de Websco ou de ses fournisseurs. Websco concède au Client, pour la durée du contrat, un droit d'utilisation personnel et non exclusif, limité aux besoins de l'établissement.

Le Client garde tous ses droits sur ses contenus. Il autorise Websco à les héberger et à les afficher pour fournir les services, pendant la durée du contrat.

Le nom de domaine du site est réservé pour le Client, qui en a l'usage exclusif. À la fin du contrat, Websco lui en remet le code de transfert (article 19).

Websco peut citer le nom de l'établissement parmi ses références, sauf refus écrit du Client.

Article 15. Les données personnelles

Pour les données personnelles traitées dans les services pour le compte du Client (annexe 3), le Client est responsable du traitement et Websco est son sous-traitant. Leurs engagements figurent à l'annexe 1.

Pour la gestion de la relation commerciale (contacts, facturation), Websco est responsable du traitement. Ces données sont conservées pendant la durée du contrat, puis pendant la durée imposée par la loi pour les pièces comptables.

Websco conserve aussi, sous sa propre responsabilité, les données d'identification des personnes qui publient des contenus, pendant la durée imposée aux hébergeurs par la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits auprès de contact@websco.fr et saisir la CNIL.

Article 16. La responsabilité

Websco répond des dommages directs causés par un manquement à ses obligations. Websco ne répond pas des dommages indirects.

La responsabilité totale de Websco, toutes causes confondues, est limitée au prix annuel hors taxes des services concernés. Cette limite ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive.

Websco ne répond pas des contenus publiés par le Client, ni d'un usage des services contraire au contrat.

Article 17. La force majeure

Aucune des parties n'est responsable d'un manquement causé par un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. Si l'empêchement dure plus de trente (30) jours, chaque partie peut mettre fin au contrat par écrit, sans indemnité.

Article 18. La suspension

Websco peut suspendre l'accès aux services sans délai, en cas d'atteinte à la sécurité des services, pour la durée nécessaire. Websco prévient le Client et rétablit l'accès dès que la cause a disparu.

Un contenu manifestement illicite est rendu inaccessible selon l'article 11.

Article 19. La fin du contrat et la récupération des données

À la fin du contrat, pour quelque cause que ce soit :

- Websco remet au Client, sur sa demande et sans frais, ses contenus et ses données, dans les formats décrits à l'article 20 ;
- Websco remet au Client le code de transfert de son nom de domaine ;
- les données, messages des boîtes e-mail compris, restent à la disposition du Client pendant trois (3) mois, puis sont supprimées, sauf obligation légale de conservation. Les copies de sauvegarde sont effacées au fil de leur rotation, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après. Websco confirme la suppression par écrit, sur demande.

Article 20. Le changement de prestataire

Le Client peut demander à tout moment, par écrit, à passer à un autre prestataire ou à reprendre ses données pour les gérer lui-même.

- Websco commence la transition à la date choisie par le Client, au plus tard deux (2) mois après la demande.
- Pendant la transition, qui dure trente (30) jours au plus, Websco maintient les services et aide le Client. Le Client peut prolonger une fois la transition, par écrit, pour la durée qu'il juge utile.
- Websco remet au Client ses contenus et ses données dans des formats structurés, courants et lisibles par machine : les pages et les textes (HTML), les images et les documents dans leur format d'origine, les données des formulaires, des demandes et des campagnes (CSV), les messages des boîtes e-mail (par accès IMAP). Ne sont pas remis : les mots de passe, les journaux techniques et le code de l'outil.
- Le Client peut récupérer ses données pendant trois (3) mois après la fin de la transition. Elles sont ensuite supprimées selon l'article 19.
- Le changement de prestataire est sans frais. Il met fin au contrat à la fin de la transition. Le prix de la période en cours reste dû.

Article 21. La modification des présentes conditions

Websco peut faire évoluer les présentes conditions. Une nouvelle version ne s'applique qu'à la période suivante ; Websco la communique par écrit au moins trente (30) jours avant l'échéance. En cours de période, une modification ne s'applique qu'avec l'accord écrit du Client.

Article 22. La confidentialité

Chaque partie garde confidentielles les informations non publiques de l'autre partie dont elle a connaissance pendant le contrat, et pendant deux (2) ans après sa fin, sauf obligation légale de communication.

Article 23. Les sous-traitants et la cession

Websco peut confier une partie des services à des prestataires techniques, dont la liste figure à l'annexe 2. Websco reste responsable envers le Client.

Websco ne peut céder le contrat qu'avec l'accord écrit préalable du Client, notamment en cas d'apport de son activité à une société (article L526-27 du Code de commerce). Le nouveau titulaire doit présenter les mêmes garanties (article R2194-6 du Code de la commande publique).

Article 24. La loi applicable et les litiges

Le contrat est soumis au droit français.

En cas de désaccord, les parties cherchent d'abord une solution amiable pendant trente (30) jours à compter de la demande écrite de l'une d'elles. À défaut, le litige est porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 25. Dispositions diverses

- Les échanges par e-mail ont valeur d'écrit entre les parties, sauf lorsque le contrat exige une lettre recommandée.
- Websco adresse ses notifications à l'adresse e-mail du contact désigné par le Client.
- Le fait de ne pas exercer un droit ne vaut pas renonciation à ce droit.
- Si une clause est déclarée nulle, les autres restent applicables.

Annexe 1. Accord de traitement des données personnelles (article 28 du règlement (UE) 2016/679, dit RGPD)

1. Les rôles et la durée. Le Client est responsable des traitements réalisés dans les services. Websco est son sous-traitant, pour la durée du contrat et jusqu'à la suppression des données prévue à l'article 19. L'annexe 3 décrit les traitements : finalités, données, personnes concernées, durées.

2. Les instructions. Websco traite les données uniquement sur les instructions documentées du Client, y compris pour les transferts hors de l'Union européenne. Ces instructions sont le contrat et les réglages faits par le Client dans l'outil. Si le droit de l'Union européenne ou le droit français impose à Websco un autre traitement, Websco en informe le Client avant de le réaliser, sauf si la loi l'interdit. Si une instruction lui paraît contraire à la réglementation sur la protection des données, Websco en informe immédiatement le Client.

3. La confidentialité. Les personnes qui interviennent pour Websco sont tenues au secret.

4. La sécurité. Websco applique les mesures décrites à l'annexe 2 et les adapte aux risques.

5. Les sous-traitants ultérieurs. Le Client autorise Websco à recourir aux prestataires listés à l'annexe 2. Websco informe le Client par écrit au moins trente (30) jours avant d'en ajouter ou d'en remplacer un. Le Client peut s'y opposer pour un motif sérieux. À défaut de solution, il peut mettre fin au service concerné à l'échéance suivante, sans pénalité. Websco ne recourt qu'à des prestataires liés par un accord de traitement conforme à l'article 28 du RGPD, et reste pleinement responsable envers le Client du respect de leurs obligations.

6. Les droits des personnes. L'outil permet au Client de consulter, corriger, exporter et supprimer les données. Websco aide le Client, dans toute la mesure du possible, à répondre aux demandes d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité. Websco lui transmet, sans délai, toute demande reçue directement d'une personne concernée.

7. L'aide au Client. Websco aide le Client, compte tenu des informations à sa disposition, à respecter ses obligations de sécurité, de notification des violations, d'analyse d'impact et de consultation préalable de la CNIL (articles 32 à 36 du RGPD). Websco lui fournit les informations utiles pour son registre des traitements.

8. Les violations de données. Websco notifie au Client toute violation de données dans les meilleurs délais, et au plus tard quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance. Websco donne les informations disponibles, les complète au fur et à mesure, et aide le Client à remplir ses obligations.

9. La localisation. Les sites, les bases de données, les fichiers et les boîtes e-mail sont hébergés en France. Les prestataires de l'annexe 2 traitent les données dans l'Union européenne. Certains peuvent y accéder depuis un pays situé hors de l'Union européenne, notamment pour le support de leurs propres services : ces transferts sont encadrés par les garanties prévues par le RGPD (décision d'adéquation de la Commission européenne ou clauses contractuelles types). Websco n'en réalise aucun autre sans l'accord écrit préalable du Client.

10. La fin du contrat. Au choix du Client, les données lui sont rendues puis supprimées, ou supprimées directement, selon l'article 19, sauf obligation légale de conservation. Les copies de sauvegarde sont effacées au fil de leur rotation, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la suppression.

11. Les contrôles. Websco met à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent accord. Websco contribue aux audits, y compris les inspections, menés par le Client ou par un auditeur qu'il mandate. L'audit a lieu une fois par an au plus, sauf après une violation

de données ou à la demande d'une autorité de contrôle. Il est réalisé aux frais du Client, avec un préavis de trente (30) jours, par un auditeur tenu au secret et qui n'est pas un concurrent de Websco.

12. Les obligations du Client. Le Client :

- définit la base légale de ses traitements et informe les personnes concernées ;
- tient son registre des traitements ;
- ne collecte que les données nécessaires. Il ne demande des informations de santé que si elles sont strictement nécessaires, par exemple une allergie pour la restauration scolaire. Les services ne sont pas destinés à constituer un dossier médical, et Websco n'est pas un hébergeur certifié de données de santé (HDS) ;
- fixe ou accepte les durées de conservation proposées par l'outil.

Annexe 2. Sous-traitants ultérieurs et mesures de sécurité

Les prestataires

Prestataire	Rôle	Lieu des données
o2switch (France)	Hébergement des sites, des bases de données, des fichiers et des boîtes e-mail	France
OVHcloud (France)	Copie de sauvegarde chiffrée, hors du serveur principal	France (Gravelines)
Mailjet, groupe Sinch (France)	Envoi des e-mails des services	Union européenne (Allemagne, Belgique). Accès possible depuis les États-Unis pour le support, encadré par les garanties prévues par le RGPD
Mistral AI (France)	Assistant de rédaction et de traduction : les textes et documents soumis par l'utilisateur, jamais les photos de la médiathèque	Union européenne. Pour la détection des abus, conservation des textes jusqu'à trente (30) jours, en tant que responsable de traitement. Transferts temporaires possibles, encadrés par les garanties prévues par le RGPD

Les mesures de sécurité

- Toutes les connexions aux sites et à l'outil sont chiffrées (HTTPS).
- Chaque établissement a sa propre base de données.
- Les mots de passe sont enregistrés sous une forme irréversible, jamais en clair.
- Chaque utilisateur a un compte nominatif et un rôle qui limite ce qu'il peut voir et faire.
- Les actions importantes sont notées dans un journal.
- Les données sont sauvegardées chaque nuit. La copie hors du serveur principal est chiffrée avant de partir, et le serveur ne peut pas l'effacer. Une restauration est testée régulièrement.
- Les clés d'accès aux services techniques restent sur le serveur, jamais dans le code.
- L'accès de Websco à l'espace du Client, pour le support, est réservé et tracé.

Annexe 3. Description des traitements

Personnes concernées : les personnels de l'établissement, les familles et les représentants légaux, les élèves (dont des mineurs), les candidats à l'inscription, les visiteurs du site qui écrivent à l'établissement et les correspondants de ses adresses e-mail.

Service	Finalité	Données	Durée de conservation
Site internet	Publier le site, gérer les comptes des personnels	Comptes (nom, e-mail, rôle), journal des actions, contenus publiés (dont des noms et des photos)	Comptes et contenus : durée du contrat. Journal des actions : douze (12) mois
Adresses e-mail	Recevoir, envoyer et conserver les messages de l'établissement	Messages, pièces jointes, carnets d'adresses	Au choix du Client pendant la durée du contrat ; à la fin du contrat, selon l'article 19
Guichet des demandes	Recevoir les demandes et y répondre	Nom, e-mail, téléphone, motif, message	Six (6) mois après le traitement de chaque demande, ou douze (12) mois au choix du Client. À l'échéance, l'outil les signale au Client, qui déclenche la suppression
Websco Démarches	Mener les campagnes de l'établissement (inscriptions, portes ouvertes, rencontres)	Dossiers des familles et des élèves, pièces justificatives, réponses aux formulaires	Six (6) mois après la fermeture de la campagne par défaut, jusqu'à dix-huit (18) mois au choix du Client selon la démarche. À l'échéance, l'outil les signale au Client, qui déclenche la suppression
E-mails des services	Envoyer les avis, confirmations et réponses	Adresse du destinataire, contenu, suivi de l'envoi	Chez Websco, durée du contrat ; chez Mailjet, selon ses propres durées de conservation
Assistant de rédaction	Proposer des textes et des traductions	Textes et documents soumis	Chez le fournisseur, jusqu'à trente (30) jours pour la détection des abus (annexe 2)

Annexe 4. Périmètre des services

L'abonnement au site internet comprend : l'outil de création et de publication, l'hébergement, un nom de domaine, des adresses e-mail à ce nom (boîtes ou redirections), les modèles de pages, le site en plusieurs langues, les outils d'accessibilité, l'assistant de rédaction, l'installation du site sur un téléphone comme une application, le stockage sans quota dans les limites de l'article 12, les sauvegardes, les mises à jour, le guide en ligne et le support.

Le guichet des demandes, inclus :

- un formulaire de contact standard, le même pour tous les établissements : nom, e-mail, téléphone, motif de la demande, message ;
- un numéro de suivi pour chaque demande ;

- un avis par e-mail à l'établissement, sans le contenu de la demande, avec un lien pour la lire et y répondre dans l'outil ;
- les réponses, depuis l'outil.

Websco Démarches : les campagnes de l'établissement (inscriptions, portes ouvertes, rencontres et autres démarches), les dossiers, les pièces, les exports et les extractions.

- Il se souscrit seul ou avec l'abonnement au site internet, sur devis ou bon de commande.
- S'il prend fin alors que l'abonnement au site internet continue, les campagnes existantes restent consultables et exportables jusqu'à la fin de leur durée de conservation, et aucune nouvelle campagne ne peut être ouverte.

Les options (webmaster dédié, maintenance d'une boutique en ligne) et les prestations ponctuelles sont décrites dans leur devis.